

Actes du Colloque International
« Formes textuelles de la communication: de la production à la réception »
27-29 mars 2009, Galați, Roumanie

Anca GĂȚĂ
Université Dunărea de Jos, Galați, Roumanie

Médiativité et Argumentation

*La relation entre médiativité et argumentation n'est pas étudiée de manière ponctuelle dans les études spécialisées. Les disciplines et les domaines concernés sont l'analyse du discours, la théorie de l'argumentation, la théorie de l'énonciation, la théorie des actes de langage et, plus largement, la pragmatique. En outre, on peut faire appel aux conclusions et aux instruments fournis par les recherches dans le domaine de ce que la linguistique anglophone désigne du terme *evidentiality*. Ce concept a été délimité par les chercheurs pour renvoyer aux moyens linguistiques et aux structures discursives par le biais desquels les locuteurs font référence dans leurs énoncés ou discours à la source des informations ou des connaissances intégrées au contenu propositionnel. Dans certaines langues, il y a des morphèmes ou des phénomènes de grammaticalisation (éléments de nature infixale, qui indiquent que l'information ou les connaissances en question ont été obtenues par perception directe – visuelle ou auditive –, par inférence ou par ouï-dire (discours rapporté), tandis que dans d'autres langues ces indications sont représentées par des stratégies de nature essentiellement lexicale. Ainsi peut-on parler de stratégies évidentielles, que je désignerai, à côté des morphèmes ou marqueurs évidentiels, du terme stratégies médiatives. Le modèle que j'utilise dans mes études sur l'argumentation est celui de la pragma-dialectique, dont le postulat fondamental est que le discours argumentatif peut être analysé et évalué en vue d'une possible normalisation. L'un des points d'intérêt de cette approche est représenté par l'étude des indicateurs des points de vue et des arguments / prémisses. Ces indicateurs peuvent être définis comme des expressions ou structures linguistiques servant à expliciter ou à indiquer de manière implicite le rôle argumentatif de l'énoncé : prémisses ou conclusion d'un argument. Cette communication est organisée autour de l'hypothèse que les stratégies évidentielles ont un rôle primaire justificatif et qu'elles sont ainsi à mettre en rapport avec les indicateurs (linguistiques) des prémisses et des points de vue.*

Introduction

La relation entre, d'une part, l'argumentation, comme procédé de textualisation et comme macro-acte de langage, et, de l'autre part, la médiativité, comme phénomène linguistique et discursif, représente l'un des points d'intérêt d'une étude plus étendue concernant le fonctionnement rhétorique, stylistique, pragmatique des structures et expressions linguistiques servant à indiquer la source de l'information dans le discours à composante argumentative. La recherche¹ dont je présente brièvement deux hypothèses dans ce qui suit se donne pour but essentiel de mettre en évidence le potentiel argumentatif des diverses marques, signes, indices dans le discours de la source de l'information / des connaissances intégrée(s) par le locuteur au contenu propositionnel.

1. Délimitations conceptuelles et précisions terminologiques

J'emprunte, dans la suite de mon article, une partie de la terminologie et les représentations conceptuelles à Aikhenvald (2004, 2006, 2007). Le terme *evidentiality*, pour lequel j'utiliserai en français le terme *évidentialité*, recouvre – dans la linguistique anglophone – le phénomène langagier qui se manifeste de manière obligatoire ou facultative dans plusieurs langues du monde et qui consiste à indiquer par un morphème la source de

¹ Cette recherche est financée par le Conseil National de la Recherche Scientifique de Roumanie (CNCSIS) au sein de l'Université Dunărea de Jos de Galați, par le projet PN II – PCE – ID – 1209 / 2007.

l'information intégrée au contenu propositionnel. Tel est le cas des langues à évidentialité obligatoire – environ un quart des langues du monde. Parmi celles-ci : Tariana, Matsigenka, Makah, Hupa, Quechua, Aymara (cf. Aikhenvald 2004 ; 2007 : 210), qui possèdent un système grammatical évidentiel obligeant le locuteur à faire référence à une source d'information puisée à un ensemble clos d'éléments ; les sources possibles d'information sont : visuelle, sensorielle (auditive, olfactive, gustative, tactile), inférentielle, déductive, rapportée, citationnelle. Dans les autres cas, c'est-à-dire des langues qui ne possèdent pas un système évidentiel grammatical, on peut parler d'*extensions évidentielles* d'autres catégories (la modalité, par exemple) ou bien de *stratégies évidentielles*, surtout pour les langues qui utilisent des expressions lexicales pour renvoyer à la source de l'information.

Compte tenu de ces précisions je préfère utiliser le terme *médiativité* pour faire référence, d'une part, à la propriété que possèdent les systèmes linguistiques d'exprimer la source de l'information pour le contenu propositionnel et, d'autre part, à la catégorie sémantique qui renferme l'origine des connaissances véhiculées par un énoncé.

Quand on entend en français, par exemple, *Paul est venu*, même si ce qui intéresse en premier lieu c'est la venue de Paul, on ne peut pas ignorer que l'énoncé véhicule un contenu qui a été validé ou qui est censé avoir été validé par une opération cognitive consciente effectuée par le locuteur (L), opération qui, à son tour, est censée lui avoir permis d'entrer en possession de l'information / de la connaissance véhiculée par l'énoncé. L'opération cognitive en question peut être représentée par le fait que L a vu l'événement *la venue de Paul* ou bien qu'il voit la voiture de Paul devant la maison et fait l'inférence que Paul est là, ou bien qu'un tiers le lui a dit.

Comme on le voit dans l'exemple précédent, dans une langue comme le français, l'expression de la source des connaissances pour le contenu propositionnel n'est pas obligatoire, à la différence des langues qui grammaticalisent ce type d'information linguistique. Si pourtant L ressent – pour une raison quelconque – le besoin d'explicitier la source des connaissances que son énoncé véhicule, l'outil le plus convenable se retrouverait dans le domaine du lexique. Dans les langues qui grammaticalisent ce type d'information les chercheurs ont identifié ce qu'ils ont appelé *evidential markers*. Il s'agit, dans la conception d'Aikhenvald (2004, 2007), d'un *morphème grammatical* qui a "source d'information" pour interprétation par défaut et pour sens central (2004 : 3). Il correspond ainsi à la catégorie grammaticale de la source de l'information (2007 : 210).

Bien que l'adjectif français *évidentiel* ne soit pas très heureux dans ce contexte, on utilise en français aussi, par calque de l'anglais, le terme de *marqueur évidentiel* : « Un marqueur évidentiel est une expression langagière qui apparaît dans l'énoncé et qui indique si l'information transmise dans cet énoncé a été empruntée par le locuteur à autrui ou si elle a été créée par le locuteur lui-même, moyennant une inférence ou une perception. » (Dendale & Tasmowski 1994, 5)

Je considère la *médiativité* comme une catégorie sémantique – et non strictement grammaticale – qui permet au locuteur la référence à la source de l'information pour le contenu propositionnel véhiculé. Cette notion correspond en quelque sorte à la notion d'évidentialité élargie. La référence à la source de l'information se fait par le biais de moyens grammaticaux, lexicaux, discursifs, que j'appelle des (*marqueurs*) *médiatifs*. La désignation de *marqueurs médiatifs* sera utilisée pour désigner des marqueurs grammaticaux de la source de l'information (véritables *evidentials* ou *evidential markers* pour Aikhenvald), des extensions évidentielles d'autres catégories grammaticales et des stratégies (lexicales, pragmatiques, discursives) d'indication de la source de l'information. Je fais ainsi correspondre à la notion d'évidentialité celle de *médiativité grammaticale* et à celle de (*marqueur / morphème*) *évidentiel* la notion de *médiatif grammatical* ou *morphème médiatif*. Il n'y a donc pas correspondance parfaite ou exacte entre les termes *evidentiality* et *médiativité*. J'utiliserai ce dernier pour parler de tout type de phénomène langagier ou d'expression linguistique qui a pour sens –

unique ou accessoire – le renvoi à la source de l'information pour l'événement asserté dans l'énoncé.

Je n'utiliserai pas ici le terme *médiation* bien qu'il soit largement mis en relation avec la catégorie du médiatif, jusqu'à l'identité. Je considère que son sémantisme est déjà trop large et que ce terme s'utilise avec trop de sens spécialisés (voir les sujets des articles du recueil de textes autour de la notion publié sous la direction de Delamotte-Legrand 2004) :

De par sa capacité d'extension, le terme « médiation » s'applique à des domaines très divers. Introduit d'abord en religion, puis en droit et en diplomatie (et même en astrologie et en musique), le terme connaît une extension d'emplois dans bien d'autres domaines : didactique (en particulier en philosophie), économique, social, éducatif, clinique ... En linguistique, ce terme, d'usage récent (Guentchéva 1996), s'applique à un phénomène que l'on commence à bien répertorier dans nombre de langues non apparentées et que l'on désigne par toute une série de termes concurrents tels que "testimonial / non testimonial, distantif, présomptif, inférentiel ..." et totu récemment "évidentiel" (calque de l'anglais *evidential*), ou encore "modalité épistémique, mode épistémologique, modalité cognitive, évidentialité". (Guentchéva, 2004: 11)²

J'utiliserai le terme *mediativité* que je ne considère comme identique ni à *médiation* ni à *évidentialité*. J'utiliserai aussi les termes *énoncé médiatif* et *séquence médiative* pour désigner les fragments de discours où apparaissent des marqueurs ou indicateurs médiatifs, à savoir où il est fait référence à la source de l'information pour un contenu propositionnel.

2. Considérations théoriques

Le contenu propositionnel d'un énoncé peut être présenté comme ayant pour source : 1) une information de nature sensorielle directe, obtenue par perception visuelle ; 2) une information de nature sensorielle directe obtenue par perception auditive, olfactive, tactile, gustative ; 3) une information de nature inférentielle, sous-tendue par le constat d'un résultat, d'une conséquence d'une action ou d'un événement, visible ou tangible ; 4) une information de nature raisonnée, sous-tendue par un raisonnement logique ou par l'ensemble des connaissances générales du monde que quelqu'un possède ; 5) une information de nature rapportée, sans référence à l'origine des dires rapportés ; 6) une information de nature citationnelle, avec précision de l'origine exacte des dires rapportés (Aikhenvald, 2007 : 211).

Etant donné que les langues comme le français possèdent des moyens pour indiquer la prise en charge du contenu propositionnel par le locuteur ou bien l'attitude de celui-ci par rapport aux contenus véhiculés par ses dires sous la catégorie grammaticale et lexicale de la modalité, il est fréquent que les expressions modales grammaticales et lexicales servent aussi d'indicateur linguistique de la source de l'information, ou de marqueur médiatif.

La mediativité inclut ainsi les stratégies d'"indication de l'évidence", ou évidentielles, où par *évidence* j'entends ce que le locuteur peut voir ou est censé avoir vu, ce qu'il peut conclure à partir des informations fournies par l'un de ses autres sens, ce qu'il peut inférer à partir d'un constat, ce qu'il peut asserter sur la base d'un raisonnement, ce qu'il a pu entendre chez les autres ou bien ce qu'il attribue à un tiers dont il rapporte les dires.

L'évidentialité grammaticale est un ensemble clos de choix obligatoires de marquage de la source de l'information (Aikhenvald, 2007 : 221). Les autres manières de faire référence à la source de l'information ne peuvent pas être regroupées dans un ensemble dont l'étiquette serait « évidentialité lexicale » (cf. *idem*) en raison du fait que

² La référence de l'auteur dans la citation correspond à Guentchéva, Z. (éd.) (1996). *L'énonciation médiatisée*. Louvain / Paris: Peeters.

l'indication de la source de l'information peut aussi se faire par des moyens suprasegmentaux ou bien non linguistiques. On peut tout au plus parler d'une *lexicalisation des choix évidentiels* dans les langues qui possèdent déjà un système grammatical évidentiel.

3. Points de départ

Mon article est construit autour de deux hypothèses. À partir du constat qu'un assez grand nombre de langues du monde possèdent un sous-système grammatical pour renvoyer à la source de l'information tandis que dans certaines autres il n'en est pas question, je fais l'hypothèse suivante : *L'indication de la source de l'information par des moyens autres que des morphèmes grammaticaux / des marqueurs évidentiels proprement dits constitue un acte de langage à part entière, constitutif à son tour d'un macro-acte de langage argumentatif.* (Hypothèse 1) Étant donné que l'indication de la source de l'information peut être conçue comme un acte de langage et, par conséquent, comme une composante d'un macro-acte d'argumentation, je fais une deuxième hypothèse : *Un énoncé, ou bien une partie d'énoncé qu'on peut reconstruire – dans l'analyse – comme un énoncé, qui porte sur la source de l'information contenue dans un autre énoncé équivaut soit à une prémisse soit à la conclusion d'un discours argumentatif.* (Hypothèse 2) Je détaillerai ces deux hypothèses sous 5 et 6.

4. De deux marqueurs médiatifs en français

Dans ce qui suit je ne fais pas un inventaire des stratégies médiatives ou des marqueurs médiatifs en français. Je discute quelques exemples correspondant à l'emploi de deux marqueurs identifiés comme médiatifs par des études récentes dans le domaine. Le verbe *devoir* peut être considéré comme une \ et la forme de *conditionnel* ont en français

4.1. *Devoir épistémique* est considéré comme un marqueur modal à valeur médiative (cf. Dendale 1994 : 26, Kronning 2004 : 50). Les exemples ci-dessous correspondent aux divers types de source de l'information identifiés dans les études sur la médiativité grammaticale (cf. Aikhenvald 2007: 211, v. supra)

- 1) Caroline a mauvaise mine. Elle *doit* être malade. (exemple emprunté à Dendale 1994) (perception visuelle)
- 2) Ça sent bon. Il *a dû* faire du café. (information sensorielle, perception olfactive)
- 3) La voiture de Jacques est devant la maison. Il *doit* être arrivé. (constat d'un résultat)
- 4) Il est déjà six heures du soir. Il *doit* avoir faim. (inférence par raisonnement)
- 4) Marie n'est pas là. Elle *a dû* se tromper de date. (exemple emprunté à Kronning 2004) (inférence par raisonnement)
- 5) ?Selon les rumeurs, elle *doit* être enceinte. (rapport des dires des autres)
- 6) Il dit qu'elle *doit* être à la maison. (citation des dires d'un tiers)

Dans les exemples 1) à 6) ci-dessus, (la partie de) l'énoncé comportant le verbe *devoir* peut être conçu(e) comme un point de vue avancé par L. Le verbe *devoir* n'a pas le même comportement dans toutes les situations : il semble qu'il peut être utilisé toutes les fois que L a eu un accès direct à l'information ou qu'il peut attribuer l'information à un tiers déterminé, mais il ne fonctionne pas aisément pour rapporter les dires d'un énonciateur ou plutôt de plusieurs énonciateurs indéterminé(s) (exemple 5). Dans les exemples 1) à 4) L est aussi énonciateur de la première et de la deuxième parties de la séquence discursive. Dans 6) il est énonciateur seulement du discours citant *Il dit* en attribuant à un tiers désigné comme tel la responsabilité du contenu propositionnel *Elle doit être à la maison*.

Les constatations les plus importantes qui s'imposent dans ce cas sont les suivantes :

- a) *devoir* épistémique peut fonctionner comme marqueur médiatif ;
- b) la source de l'information indiquée par *devoir* épistémique est de nature directe (perception visuelle, olfactive, auditive, tactile, gustative) ou indirecte (inférence à partir d'un constat, déduction à partir d'un raisonnement, de connaissances générales sur le monde) ;
- c) *devoir* épistémique ne peut pas s'utiliser pour indiquer des informations de nature indirecte rapportées (les dires des autres) ;
- d) *devoir* épistémique indique toujours que L est l'origine de l'information intégrée au contenu propositionnel, qu'il prend en charge, tout en indiquant que cette prise en charge n'est pas totale et que les événements auxquels fait référence la séquence sont donnés comme probables.

4.2. Le conditionnel journalistique est considéré comme un marqueur médiatif et un 'marqueur' de la modalisation zéro, c'est-à-dire de la non-prise en charge (cf. Kronning 2004: 52). La transformation des exemples précédents pour y employer une telle forme verbale ne peut pas se faire en raison du fait que l'emploi du conditionnel journalistique (dit aussi de l'information incertaine) indique le fait que L ne prend pas en charge le contenu propositionnel, ce qui au moins absurde si L déclare par ailleurs qu'il a été témoin visuel ou bien qu'il a fait un raisonnement à partir de quelque constat personnel:

- 7) ?Caroline a mauvaise mine. Elle *serait* malade. (perception visuelle)
- 7) ?Caroline a mauvaise mine. Elle *serait* malade. (perception visuelle attribuée à un autre - discours rapporté)
- 8) ?Ça sent bon. Il *aurait fait* du café.
- 9) ?La voiture de Jacques est devant la maison. Il *serait arrivé*.
- 10) ?Il est déjà six heures du soir. Il *aurait* faim.
- 4) ?Jean n'est pas là. Il *se serait trompé* de date.
- 4) Jean n'est pas là. Il *se serait trompé* de date. (rapport des dires d'autrui)
- 11) (Selon les rumeurs,) Elle *serait* enceinte. (rapport des dires des autres)
- 12) (Selon lui,) Elle *serait* à la maison (citation des dires d'un tiers)

La première partie des énoncés 7) à 10) consiste pour L à dire qu'il a certaines perceptions ou qu'il fait certains raisonnements. Il devra donc prendre en charge le contenu de l'énoncé qui suit. Pourtant, le conditionnel dans la deuxième partie de la séquence discursive indique la non-prise en charge. C'est pourquoi de tels énoncés ne sont pas acceptables. Les exemples 7) à 10) peuvent être vus comme acceptables seulement si on conçoit que la première partie de la séquence est rapportée en discours indirect libre et ainsi, dans le contexte donné, le contenu propositionnel est attribué à un tiers en son entier - la première et la deuxième parties de la séquence. C'est aussi le cas des exemples suivants, 10) à 12) d'une non-prise en charge du contenu propositionnel des deux parties de chaque séquence.

Les constatations les plus importantes qui s'imposent dans ce cas sont les suivantes :

- a) le conditionnel (journalistique) épistémique peut fonctionner comme marqueur médiatif ;
- b) la source de l'information indiquée par le conditionnel épistémique est toujours de nature indirecte (les dires d'un autre) ;
- c) le conditionnel épistémique ne peut pas s'utiliser pour indiquer des informations de nature sensorielle ou inférentielle ;
- d) le conditionnel épistémique indique toujours que L, tout en releguant à une autre origine l'information, ne la prend pas en charge, servant uniquement de relai de transmission.

5. Le potentiel argumentatif de la source de l'information (Hypothèse 1)

L'approche pragma-dialectique de l'argumentation (van Eemeren & Grootendorst 1992) propose la stratégie d'interprétation argumentative maximale qui permet de concevoir tout discours ou texte comme argumentatif (orienté argumentativement). Cette stratégie permet à l'analyste de prendre en considération le potentiel argumentatif de toute séquence discursive.

Les exemples précédents peuvent servir de point de départ dans la réflexion autour de ma première hypothèse : *L'indication de la source de l'information par des moyens autres que des morphèmes grammaticaux / des marqueurs évidentiels proprement dits constitue un acte de langage à part entière, constitutif à son tour d'un macro-acte de langage argumentatif.*

Pour ce qui est des exemples discutés, il faudra d'abord prendre en considération seulement ceux qui ne sont pas précédés par le point d'interrogation, c'est-à-dire les exemples parfaitement acceptables. On constate ainsi deux types de comportements langagiers.

Sauf la situation du rapport d'un énoncé comportant *devoir*, la séquence discursive est douée d'un potentiel argumentatif évident. Dans tous les autres cas, l'énoncé comportant le verbe *devoir* peut être considéré du point de vue argumentatif comme représentant un point de vue avancé par le locuteur, tandis que la première partie de la séquence représente la justification ou la prémisse qui sert d'appui dans l'argumentation.

- 1) Caroline a mauvaise mine. Elle *doit* être malade.
- 2) Ça sent bon. Il *a dû* faire du café.
- 3) La voiture de Jacques est devant la maison. Il *doit* être arrivé.
- 4) Il est déjà six heures du soir. Il *doit* avoir faim.
- 4) Marie n'est pas là. Elle *a dû* se tromper de date.

Le fait que l'intention argumentative n'est pas explicite n'est pas important dans l'analyse, car il faudra prendre en compte, comme on vient de le dire, le potentiel argumentatif de la séquence, le 'contrat' qui s'établit entre L et ses éventuels interlocuteurs.

Par ailleurs, dans tous les exemples précédents on constate une forte cohésion des séquences discursives. Le verbe *devoir* fonctionne dans tous ces cas anaphoriquement : sa présence dans un énoncé ne rend pas l'énoncé complètement transparent, c'est-à-dire toutes les fois que nous entendons des énoncés comme *Elle doit être malade, Il a dû faire du café, Jacques doit être arrivé, Marie a dû se tromper de date* soit nous sommes encore dans l'attente d'une suite, d'une continuation, soit nous considérons que quelque chose manque dans la séquence. Ce qu'on attend c'est une sorte de réponse à la question *Pourquoi tu dis cela ?* qui semble présente dans l'esprit de l'auditeur. Une telle réponse donnerait en fait une indication sur l'élément fondamental qui entraîne L à faire cette conjecture.

On pourra ainsi considérer que tout énoncé comportant un verbe *devoir* à valeur épistémique a un potentiel argumentatif important. Les énoncés correspondants qui ne comporteraient pas le verbe *devoir* sont :

- 1) Caroline a mauvaise mine. Elle est malade.
- 2) Ça sent bon. Il a fait du café.
- 3) La voiture de Jacques est devant la maison. Il est arrivé.
- 4) Il est déjà six heures du soir. Il a faim.
- 4) Marie n'est pas là. Elle s'est trompée de date.

On constate que ces séquences, quoique bien formées, ne fonctionnent pas de la même façon que les séquences initialement discutées. Dans les cinq cas ci-dessus le deuxième énoncé n'apparaît pas comme un point de vue, mais plutôt comme une continuation du premier énoncé de chaque séquence, en servant plutôt d'explication que de

justification ou de prémisses. L'exemple 1) se lit ou se reconstruit comme *Caroline a mauvaise mine parce qu'elle est malade*. Rien d'argumentatif dans cette construction. De même pour 2), qui se reconstruit comme *Ça sent bon parce qu'il a fait du café* ou bien *Il a fait du café, c'est pourquoi ça sent bon*. Dans l'interprétation argumentative maximale on peut considérer qu'il s'agit de situations très peu différentes par rapport à celles où le verbe *devoir* est utilisé. Pourtant, on les considérera de manière distincte car la présence de *devoir* donne au locuteur la possibilité de prendre une certaine distance par rapport au contenu propositionnel qu'il intègre à l'énoncé. Cette distance est à interpréter – dans une perspective argumentative – comme le lieu laissé, par un locuteur rationnel et pratiquant une conduite dialectique, à l'opinion de l'autre. C'est ainsi que pourrait prendre naissance la différence d'opinion. L'exemple littéraire ci-dessous a cette même structure :

Tant de maisons, tant de monde... il *doit* y avoir des mauvaises maladies, dans ces villes ; non, je ne voudrais pas vivre là dedans, moi, bien sûr. (Pierre Loti, *Pêcheur d'Islande*)

D'autre part, les exemples construits avec un conditionnel journalistique ne peuvent pas être interprétés et ne peuvent pas fonctionner argumentativement. La deuxième partie des séquences 11) et 12) ne peut pas être vue comme équivalente à un point de vue dans une démarche argumentative en raison de la distance que le locuteur prend par rapport au contenu qu'il communique.

Les conclusions qui se dégagent de cette analyse sont les suivantes :

A) les énoncés ou les séquences discursives comportant un *devoir* épistémique peuvent fonctionner argumentativement ou être intégrés à une démarche argumentative du locuteur ; leur rôle épistémique est d'indiquer que les événements sur lesquels porte le contenu propositionnel sont pris en charge par le locuteur comme probables et leur rôle médiatif est d'indiquer que la source de l'information est le locuteur même, qui se dit possesseur du contenu communiqué à travers une perception, une inférence ou un raisonnement ;

B) les énoncés ou les séquences discursives comportant un conditionnel épistémique ne peuvent pas fonctionner argumentativement ou être intégrés à une démarche argumentative du locuteur ; leur rôle épistémique est d'indiquer que les événements sur lesquels porte le contenu propositionnel ne sont pas pris en charge par le locuteur et leur rôle médiatif est d'indiquer que la source de l'information n'est pas le locuteur, celui-ci n'assumant que la tâche de transmetteur des dires d'un autre.

Dans cette analyse j'ai pris en discussion deux marqueurs médiatifs du français en relation avec un acte d'argumentation. Pour ce qui est des deux marqueurs discutés, *devoir* épistémique et le conditionnel épistémique, l'hypothèse de départ a été confirmée pour le premier et infirmée pour le second. Ainsi, *les énoncés / les séquences discursives qui comportent devoir épistémique seront identifiés comme ayant une contribution à la mise en discours de l'intention argumentative du locuteur, tandis que les énoncés / les séquences discursives qui comportent le conditionnel épistémique seront considérés comme n'ayant pas de potentiel argumentatif*.

6. Le fonctionnement argumentatif des énoncés médiatifs (Hypothèse 2)

Par *énoncé médiatif* (E_M) je fais référence à l'énoncé ou à une partie d'énoncé (qui peut se reconstruire comme un énoncé complet) qui renvoie à la source de l'information du contenu propositionnel de l'énoncé principal (E_P) que E_M accompagne :

1) Caroline a mauvaise mine. (E_M) Elle *doit* être malade. (E_P)

Dans une séquence discursive comme celle-ci, vue dans une perspective argumentative maximale, E_P fonctionne comme un point de vue avancé par L, tandis que E_M fonctionne comme la prémisses qui autorise à formuler le point de vue. Le schéma argumentatif dans ce

cas est du type symptomatique (cf. van Eemeren & Grootendorst 1992 : 96-97), c'est-à-dire L tâche de convaincre l'auditeur en indiquant le fait que quelque chose est symptomatique d'autre chose. Il s'agit d'un schéma argumentatif où l'acceptabilité des prémisses est transférée à la conclusion en disant qu'il y a une relation de concomitance entre ce qui est dit dans la prémisse (E_M) et ce qui est dit dans la conclusion (E_P). Ceci est vrai aussi des énoncés qui ne comportent pas le verbe *devoir*. La différence avec *devoir* épistémique est qu'il peut être considéré comme un indicateur du point de vue et donc qu'il peut indiquer la composante argumentative de la séquence.

Pour ce qui est des énoncés qui comportent le conditionnel épistémique et dont on a dit dans la section précédente qu'ils n'avaient pas de potentiel argumentatif on constate cependant qu'en fonction de la crédibilité de la source originale de l'information, la séquence discursive peut acquérir un potentiel argumentatif :

11)12) (Selon les rumeurs,) Elle *serait* enceinte. (rapport des dires des autres)

11) Selon l'AFP, elle *serait* enceinte. (rapport des informations transmises par une agence de presse)12)

12) (Selon lui,) Elle *serait* à la maison (citation des dires d'un tiers)

12a) Selon X, il n'y aurait pas de problèmes à cloner les cellules. (où X est une autorité, scientifique par exemple ; citation des dires de X)

On constate une différence de potentiel argumentatif dans un sens positif, c'est-à-dire une 'croissance' du potentiel argumentatif de zéro vers une valeur positive, dans les cas de 11) et 12a) par rapport à 11)12) et 12). Cette présence du potentiel argumentatif vient de l'évocation d'une autorité dans les deux cas. L'évocation d'une autorité dont on rapporte les dires et la référence explicite à l'autorité en question correspond - du point de vue rhétorique - à un argument d'autorité vu non nécessairement comme un argument fallacieux. Ainsi, quand L évoque une autorité dans une partie de la séquence ou de l'énoncé correspondant à E_M , l'énoncé dans son ensemble ou la séquence discursive acquièrent un potentiel argumentatif. L'évocation d'une autorité représente une prise en charge de manière implicite du contenu propositionnel rapporté. E_P fonctionne dans ce cas comme un point de vue avancé par L. Il se peut cependant que L ne prenne pas en charge le contenu propositionnel rapporté, représentant le point de vue d'une autorité, et qu'il le rapporte seulement pour mieux l'attaquer. Dans un tel cas, L a comme but de se placer dans la position d'un antagoniste.

Ainsi, la deuxième hypothèse est confirmée. *Un énoncé, ou bien une partie d'énoncé qu'on peut reconstruire - dans l'analyse - comme un énoncé, qui porte sur la source de l'information contenue dans un autre énoncé équivaut à une prémisse dans une séquence argumentative. Devoir épistémique et le conditionnel épistémique utilisés pour rapporter les dires d'une autorité apparaissent dans l'énoncé (complet) correspondant à un point de vue. Les deux marqueurs médiatifs fonctionnent aussi comme des indicateurs du point de vue et comme anaphores qui renvoient à E_M ou bien à une source de l'information qui peut ne pas être explicitée dans le contexte.*

Conclusions

Les remarques qui précèdent mettent en évidence le potentiel argumentatif des énoncés qui comportent un verbe *devoir* épistémique qui sert en même temps d'indicateur d'un point de vue. D'autre part, le conditionnel épistémique du français peut fonctionner comme indicateur d'un point de vue seulement si le contenu propositionnel transmis par le locuteur a comme origine une autorité. Il y a néanmoins des situations où le conditionnel épistémique utilisé pour rapporter les dires d'une autorité soit la marque non seulement de la non prise en charge mais aussi celle d'un positionnement du locuteur comme antagoniste par rapport au contenu qu'il rapporte.

Références

- Aikhenvald, Alexandra Y. (2004). *Evidentiality*. Oxford: Oxford University Press.
- Aikhenvald, Alexandra Y. (2006). *Evidentiality in grammar*. Vol. IV, in *Encyclopaedia of Language and Linguistics*, edited by Keith Brown: 320-325. Oxford: Elsevier.
- Aikhenvald, Alexandra Y. (2007). "Information source and evidentiality: what can we conclude?" In *Italian Journal of Linguistics*, 19, no. 1 : 209-227.
- Delamotte-Legrand, Régine (éd.) (2004). *Les médiations langagières. Des faits de langue aux discours. Actes du Colloque international "La médiation: marquages en langue et en discours"*, 2 volumes. Rouen: Publications de l'Université de Rouen.
- Dendale, Patrick & Liliane Tasmowski (1994). «Présentation. L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir.» In *Langue française*, n° 102: 3-7.
- Dendale, Patrick (1994). "Devoir épistémique, marqueur modal ou évidentiel?" In *Langue française*, no. 102 : 24-40.
- Eemeren, Frans H. van & Rob Grootendorst (1992). *Communication, Argumentation, and Fallacies. A Pragma-Dialectical Perspective*. Hillsdale, New Jersey / Hove and London: Lawrence Erlbaum Associates, Publishers.
- Guentchéva, Zlatka (2004). *La notion de médiation dans la diversité des langues*. In R. Delamotte-Legrand (éd.), vol. 1: 11-33.
- Kronning, Hans (2004). "Modalité et médiation épistémiques." In R. Delamotte-Legrand (éd.), vol. 1: 35-65.